



MANDATS ET COMPOSITION DES INSTANCES

COMITÉ CONSEIL SUR L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

Mandats

Le Comité conseil sur l'équité, la diversité et l'inclusion est composé de personnes-clés qui peuvent assurer une mise en œuvre effective du Plan d'action et contribuer à l'atteinte des objectifs institutionnels dans leurs divers secteurs ou dans leurs instances. Les membres ont entre autres comme mandats de :

- conseiller le Secrétaire général associé sur les stratégies les plus efficaces pour assurer la mise en œuvre du Plan d'action en ÉDI,
- contribuer à l'évaluation annuelle du Plan d'action en ÉDI, entre autres en ce qui concerne les développements dans le champ,
- identifier les problématiques émergentes liées à l'évolution du contexte universitaire et social plus large,
- conseiller le Secrétaire général associé sur les nouvelles initiatives à développer ou les mesures à prioriser,
- nourrir la réflexion sur les orientations générales à privilégier en matière d'équité, de diversité et d'inclusion.

Composition proposée

- Le Secrétaire général associé
- Un représentant du Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études*
- Un représentant du Vice-rectorat aux ressources humaines et à la planification*
- Un représentant du Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation*
- Un représentant du Vice-rectorat aux relations avec les diplômés, à la philanthropie et aux partenariats*
- Deux professeurs
- Un chargé de cours
- Un professionnel
- Un membre du personnel de soutien
- Un représentant de la FAECUM
- Un représentant de l'AGEEFEP
- Une personne désignée par la Table des répondants des facultés
- Une personne désignée par le Conseil des partenaires en ÉDI
- Le conseiller principal en ÉDI
- Un professionnel affecté au secrétariat du comité

* Ou représentant ces secteurs, si les structures actuelles sont modifiées par la nouvelle équipe.

Le choix des personnes respectera deux principes importants : 1) pour chaque participant, une expertise et un engagement significatifs en matière d'équité, de diversité et d'inclusion et 2) dans l'ensemble du groupe, une représentation des divers marqueurs de la diversité.

Le Comité se réunira au moins deux fois par année.

COMITÉ CONSEIL PARITAIRE SUR LES RELATIONS AVEC LES PREMIERS PEUPLES

Mandats

Le Comité conseil sur les relations avec les Premiers Peuples est composé de personnes-clés qui peuvent assurer une mise en œuvre effective du Plan d'action et contribuer à l'atteinte des objectifs institutionnels dans leurs divers secteurs ou dans leurs instances. Les membres ont entre autres comme mandats de :

- conseiller le Secrétaire général associé sur les stratégies les plus efficaces pour assurer la mise en œuvre du Plan d'action Place aux Premiers Peuples,
- contribuer à l'évaluation annuelle du Plan d'action, entre autres par l'identification des développements dans le champ,
- identifier les problématiques émergentes liées à l'évolution du contexte universitaire et social ainsi qu'à celui qui prévaut au sein des communautés autochtones,
- conseiller le Secrétaire général associé sur les nouvelles initiatives et les partenariats à développer ainsi que sur les mesures à prioriser,
- nourrir la réflexion de la Direction sur les orientations générales à privilégier en matière de relations avec les Premiers Peuples.

Composition proposée

- Le Secrétaire général associé
- Un représentant du Vice-rectorat aux affaires étudiantes et aux études*
- Un représentant du Vice-rectorat aux ressources humaines et à la planification*
- Un représentant du Vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation*
- Deux professeurs, dont un professeur autochtone assurant la co-présidence
- Un chargé de cours
- Un professionnel
- Un représentant de la FAECUM
- Un représentant de l'AGEEFEP
- Une personne désignée par la Table des répondants des facultés
- Trois partenaires autochtones, dont un diplômé qui siège au Forum des partenaires en ÉDI
- Un aîné autochtone
- La conseillère principale aux relations avec les autochtones
- Un professionnel affecté au secrétariat du comité

* Ou représentant ces secteurs, si les structures actuelles sont modifiées par la nouvelle équipe.

Le choix des personnes respectera deux principes importants : 1) pour chaque participant, une expertise et un engagement significatifs en faveur de la réconciliation avec les Premiers Peuples et 2) dans l'ensemble du groupe, la parité de la représentation entre personnes autochtones et non autochtones. En plus du Secrétaire général associé, le Comité devra aussi compter une personne qui siège également au Comité conseil sur l'ÉDI.

Le Comité se réunira au moins deux fois par année.

ÉQUIPE DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI DU PLAN D'ACTION

Mandats

Constituée de professionnels qui assument déjà diverses responsabilités en matière d'équité, de diversité et d'inclusion ou de relations avec les Premiers Peuples, l'équipe est responsable de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des Plans d'action à partir des grandes orientations et des priorités dégagées par le Comité conseil en ÉDI et le Comité conseil paritaire sur les relations avec les Premiers Peuples et des suggestions émanant du Forum des partenaires. Les membres ont entre autres pour mandat de :

- contribuer au développement d'une procédure de suivi de la mise en œuvre des Plans d'action ainsi que de mécanismes d'imputabilité et de rétroaction auprès de la communauté universitaire et des partenaires,
- faire un suivi du degré d'implantation des mesures des Plans d'action dans leur secteur respectif en identifiant, entre autres, les obstacles auxquels pourrait faire face cette mise en œuvre et proposer des stratégies pour y répondre,
- répondre à des demandes des services ou des facultés, dans leur secteur respectif, en partenariat avec le conseiller principal en ÉDI ou la conseillère principale aux relations avec les autochtones,
- collaborer à l'évaluation annuelle des Plans d'action, entre autres à la mise à jour du diagnostic, à la priorisation des mesures et à l'identification de nouvelles initiatives.

Composition

- Le Secrétaire général associé
- Le conseiller principal à l'équité, la diversité et l'inclusion
- La conseillère principale aux relations avec les autochtones
- Dix professionnels* respectivement des secteurs :
 - de la vie étudiante et de la formation
 - des services aux étudiants autochtones
 - des ressources humaines
 - de la recherche
 - du bureau de la recherche institutionnelle
 - des relations internationales et de la langue française

* Il est prévu que les membres actuels du Comité de rédaction continuent leur mandat, sauf en ce qui concerne le secteur des relations internationales, où une personne plus directement associée à la francisation des allophones serait plus pertinente. Il est également prévu d'ajouter des personnes relevant des secteurs des relations publiques et des communications, des partenariats et des infrastructures étant donné leur importance au sein des mesures du Plan d'action. Par ailleurs, étant donné la complémentarité de son mandat avec celui de la conseillère aux relations avec les autochtones, le coordonnateur des services aux étudiants autochtones siègera également au comité.

- des relations publiques et des communications
- des relations avec les diplômés et donateurs et partenariats
- des infrastructures et des finances
- des partenariats

L'équipe se réunira une fois par mois. Les membres sont également appelés à travailler sur divers dossiers avec les deux conseiller(e)s principaux affectés à l'ÉDI et aux relations avec les autochtones (équivalent d'environ une demi-journée par semaine).

FORUM DES PARTENAIRES

Mandats

Constitué de diplômés ou de personnes ayant des liens significatifs avec l'Université qui se distinguent dans la réconciliation avec les Premiers Peuples et la promotion des valeurs d'équité, de respect de la diversité et d'inclusion, le Forum des partenaires accompagne les travaux relatifs à la mise en œuvre des plans d'action en ces matières et y assure une prise en compte significative des préoccupations de la communauté.

Les membres ont entre autres pour mandats de :

- conseiller le Secrétaire général associé sur les stratégies les plus efficaces pour assurer la mise en œuvre du Plan d'action en ÉDI et du Plan d'action Place aux Premiers Peuples à partir de l'expertise qu'ils ont développée dans leurs instances respectives,
- identifier les problématiques émergentes en se basant sur les dynamiques qui prévalent au sein des communautés et des groupes où ils interviennent,
- identifier et favoriser la mise en œuvre de partenariats entre leurs organismes et l'Université de Montréal en matière de relations avec les Premiers Peuples et d'équité, de diversité et d'inclusion,
- nourrir la réflexion sur les orientations générales à privilégier en ces matières

Composition proposée

En plus du Secrétaire général associé, d'un représentant du vice rectorat aux relations avec les diplômés, à la philanthropie et aux partenariats et des deux conseiller(e)s principaux affectés à l'ÉDI et aux relations avec les autochtones, le Forum des partenaires est constitué de dix personnes exerçant un leadership significatif au sein de la société québécoise, qui interviennent dans des secteurs d'intervention variés. La parité des genres, la présence de deux personnes appartenant aux Premiers Peuples ainsi que de personnes représentant des marqueurs de diversités multiples sont privilégiées.

Le Forum délègue un représentant au Comité conseil sur l'équité, la diversité et l'inclusion choisi parmi tous ses membres ainsi qu'un représentant au Comité conseil paritaire sur les relations avec les Premiers Peuples choisi parmi ses représentants autochtones.

Il se réunira une fois par année. Les membres auront cependant des contacts réguliers avec les deux conseiller(e)s principaux affectés à l'ÉDI et aux relations autochtones et les diverses instances concernées autour de partenariats spécifiques

TABLE DES RÉPONDANTS FACULTAIRES EN ÉDI

Mandats et composition proposée

Présidée par le secrétaire général associé, la Table des répondants facultaires en ÉDI est constituée d'un représentant par faculté ou, dans le cas de la FAS, d'un représentant par grand secteur d'activités. Elle a pour but d'assurer le partage de l'information et la coordination des actions en matière d'équité, de diversité et d'inclusion et de relations avec les Premiers Peuples. Les membres ont, entre autres, pour mandat de :

- effectuer le suivi de la mise en œuvre des diverses mesures des Plans d'action qui concernent leur faculté
- coordonner l'élaboration de plans d'action spécifiques en matière d'équité, de diversité et d'inclusion et de relations avec les Premiers Peuples au sein de leur faculté
- mettre en œuvre diverses initiatives en ces matières favorisant l'atteinte des objectifs institutionnels.

La Table délègue également un représentant pour siéger respectivement au Comité conseil sur l'équité, la diversité et l'inclusion et au Comité conseil sur les relations avec les Premiers Peuples, qui peut être la même personne ou deux personnes différentes. Elle se réunira deux fois par année.